

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 20  
Procurations : 3  
Votants : 23

**N° 2022 7 4**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 9 décembre à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2022

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, DELGENES, ESTRADE, FONTA, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.  
Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DESAINT, PONS, ROOU et SALOMÉ.

**A donné pouvoir :**

M. GOURMANDIN à M. COTTAVE-CLAUDET  
Mme GUILLEMAT à M. LABEUR  
Mme RIGAL à Mme SALOMÉ

**Absents excusés :**

Mmes DARBAS, PITORRE, SANEGRE et THIOUX

**Secrétaire de séance : Louis DARDIER**

**OBJET : VOLET URBANISME : dispositif d'économie face à la  
crise énergétique : préconisations de la ville de Mazères**

Monsieur Gilles CAPY, rapporteur et Vice-Président de la commission Energies Renouvelables et Développement durable, rappelle aux membres présents que les dépenses énergétiques de la ville représentent plus de 250 000 euros en moyenne sur une année (228KE en électricité et 25 KE en gaz 2021).

Il précise qu'en supposant que l'ensemble des dispositifs de barrière de limitation des prix puisse être mobilisé, l'augmentation serait malgré cela de 15% sur la seule année 2023 soit près de 40 000 euros sur le budget de fonctionnement.

Ce contexte d'énergie chère va perdurer plusieurs années et nous amène à mettre en place localement des plans d'économie d'énergie ambitieux.

**En ce qui concerne l'éclairage public**

Les dépenses d'éclairage public représentent 25% des dépenses totales d'électricité. C'est donc à lui seul un poste important.

L'éclairage public de la bastide comporte environ 1200 points lumineux dont une petite centaine est déjà équipé en LED basique.

L'objectif est de mettre en place un plan de renouvellement en LED nouvelle génération de la totalité des points lumineux sur 4 ans ou 5 ans.

Un premier lot extérieur « fermes » va être opéré dès le mois de janvier par le remplacement en LED des points lumineux générant une économie de 4600 euros/ an. Cette opération sera réalisée par le personnel de la Régie Municipale d'Electricité.

Un deuxième lot consistera à remplacer par des LED l'ensemble des 968 lampes d'éclairage public intra communal. Le coût prévisionnel d'investissement est de 50 000 Euros/an soit 200 000 sur 4 ans. Ce lot sera réalisé par un prestataire.

L'économie générée sera de 8 000 €/an pour chaque tranche annuelle réalisée, soit 16 000 à la fin de la 2<sup>ème</sup> année, 24000 de la 3<sup>ème</sup> et 32000 à partir de la fin de la 4<sup>ème</sup> année.

Ainsi l'investissement sera totalement amorti au bout de la 8<sup>ème</sup> année soit à fin 2030.

La durée de vie des LED étant de 15 ans, on peut estimer que cet investissement générera à minima plus de 450 000 euros d'économie de budget d'exploitation.

Ces économies sont calculées aux prix 2022 et sont donc minorées de l'augmentation prévisibles des tarifs.

### **En ce qui concerne les Bâtiments communaux**

Les bâtiments communaux représentent 75 % des dépenses énergétiques Elec et Gaz de la commune soit 230 000 euros/ an. Une petite dizaine d'entre eux représentent 50% de ces dépenses.

C'est donc un chantier beaucoup plus compliqué que le précédent, à la fois techniquement, financièrement mais aussi au plan comportemental car il implique un nombre important d'acteurs utilisateurs qui n'ont pas la lisibilité des dépenses générées

#### **- Un grand projet déjà réalisé : La Mairie**

Le choix de la géothermie comme source chaleur et de rafraichissement va permettre dès 2023 la réalisation de 8000 euros / an d'économies entre le Gaz et l'électricité.

#### **- Un plan d'investissement à définir pour la petite dizaine de bâtiments énergétivores**

Ecoles maternelles et primaires, Couloumier, Musée, Séminaire, bibliothèque, Domaine des Oiseaux...

Il s'agit au préalable de faire un diagnostic énergétique et d'établir ensuite un plan d'investissement.

**Une condition préalable** : Disposer d'une compétence d'énergéticien mutualisé dans le cadre de la Communauté des Communes des Portes d'Ariège Pyrénées capable de rythmer les études et travaux avec les partenaires privés et publics.

- **Une action forte de sensibilisation** des usagers des bâtiments publics (associations, personnels) sur la sobriété énergétique couplée avec la mise en place de mécanismes de régulation des températures et d'extinction des usages. Mise en place de TBB / Bâtiments.

Sur l'exposé de son rapporteur, l'assemblée est invitée à débattre sur les mesures en matière d'économie d'énergie sus exposées et à délibérer pour approuver leurs mises en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **approuve** la mise en place des mesures sus énoncées,

➤ et **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, **à signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZERES, le 19 DÉCEMBRE 2022**

**Le Maire,  
Louis MARETTE**

**Le secrétaire de Séance,  
Louis DARDIER**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Louis Dardier', written over a faint circular stamp.